

Que font les autorités pour limiter le risque ?

	Cartographie des aléas	Études, inventaire, repérage
AMELIORATION DES CONNAISSANCES	<p>Elle permet de réaliser un zonage du territoire en fonction de l'intensité, de la gravité et de la probabilité d'apparition des mouvements de terrain. Ce zonage nécessite une analyse des événements passés et des facteurs d'instabilité (pente, géologie, météorologie...).</p> <p>Ces cartes sont sans valeur juridique ni réglementaire. Elles ont servi, sur 7 communes d'Indre-et-Loire, de base à l'établissement des Plans d'Exposition aux Risques (PER mouvement de terrain). Depuis 1985, des PER ont été prescrits sur 22 communes (voir carte)</p> <p>Pour le phénomène de « retrait-gonflement des argiles », le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) a achevé, début 2005, une cartographie des aléas sur l'ensemble du département (Voir carte 06)</p>	<p>Les communes ou leurs groupements compétents en matière d'urbanisme doivent élaborer des cartes délimitant les sites où sont situées les cavités souterraines (art. L.563-6 du code de l'environnement)</p> <p>En Indre-et-Loire, le Syndicat Intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables, appelé aussi « Cavités 37 », rassemble 85 communes et a pour objectif d'effectuer le repérage, le relevé des cavités souterraines et des masses rocheuses instables existant sur le territoire des communes adhérentes.</p> <p>Chaque année le syndicat élabore un programme de relevés de géomètres et d'expertises géotechniques pouvant aller jusqu'à la préconisation de mesures de confortement.</p>
TRAVAUX DE PROTECTION, DE REDUCTION DES ALEAS ET DES RISQUES	<p>Travaux ponctuels mis en œuvre par les communes, parfois avec l'aide financière de l'État. Possibilité, pour le maire, de prendre un arrêté de péril imminent.</p> <p>Cas unique, à Loches, d'une expropriation par l'État d'une propriété avec une habitation menacée gravement par un effondrement de masse rocheuse.</p>	
MAITRISE DE L'URBANISATION ET MESURES DE PREVENTION	PPR et documents valant PPR	
	<p>1 plan de prévention des risques (PPR) approuvé à Larcay.</p> <p>6 plans d'exposition aux risques approuvés (valant PPR) avec des mesures de prévention obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> + zone rouge, inconstructible ; + zone bleue, à risque moyen, où des mesures de protection doivent être prises ; + zone blanche, présumée sans risque. <p>Les PPR sont des servitudes d'utilité publique, annexées aux plans locaux d'urbanisme.</p> <p>Les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales en particulier) doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la prévention des risques de mouvements de terrain.</p> <p>Les permis de construire peuvent être refusés si le projet est susceptible de porter atteinte à la sécurité civile (art. R.111-2 du code de l'urbanisme)</p> <p>Le syndicat « Cavités 37 » apporte une aide à la décision aux maires des communes adhérentes.</p>	
SURVEILLANCE, ALERTE, ORGANISATION DES SECOURS	<p>Face à des mouvements de terrain déclarés, la surveillance consiste, à partir du suivi des déformations internes, de surface et de la structure géologique, à élaborer un modèle interprétatif. Il peut y avoir trois types d'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ état stationnaire : la déformation évolue régulièrement ; le risque de rupture soudaine est très faible, mais il faut continuer à surveiller le mouvement car il peut s'accélérer ; ✓ amortissement : la déformation diminue, le risque de rupture diminue, mais le mouvement peut reprendre ; ✓ aggravation : le mouvement évolue vers la rupture ; en tenant compte des facteurs hydro-météorologiques, l'expert juge de la gravité de la situation, des délais de rupture et donc de l'opportunité d'une évacuation. 	
PREPARATION AUX SITUATIONS DE CRISE	Plan communal de sauvegarde	
	<p>Des plans communaux de sauvegarde doivent être réalisés pour les communes ayant un PPR (population concernée, alerte, itinéraires et moyens d'évacuation, lieux d'hébergement, secours...). Il est conseillé pour les autres communes les plus menacées.</p>	